



Sagem Com's

FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE

**SAGEM** COM'S CENTRAL

**CCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MARS 2010**

[www.cfecgc-sagemcoms.com](http://www.cfecgc-sagemcoms.com)

Rueil-Malmaison, le 3 mars 2010

## DÉCLARATION SUR LE PROJET D'ACCORD NAO 2010

Suite aux cinq réunions de négociation des 20 Novembre, 14 décembre 2009 et les 15 & 22 janvier et 5 février 2010 sur la politique salariale, la durée et l'aménagement du temps de travail ainsi que les objectifs en matière d'égalité professionnelle et d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, la CFE-CGC prend note des engagements de la direction consignés dans le projet d'accord:

- ✓ L'augmentation générale de 0,8% sera étendue à tous (**Ingénieurs et Cadres compris**)
- ✓ Mise en place d'un système de rémunération des inventeurs sous forme d'une prime pour dépôts de brevet.
- ✓ Possibilité de choisir, pour les salariés au forfait mensuel de 38H00, de bénéficier de 2 jours de repos ou de se faire payer la majoration des heures supplémentaires comprises de la 36<sup>e</sup> à la 38<sup>e</sup> heure.
- ✓ Mise en place d'une aide destinée à favoriser les solutions de garde les plus appropriées pour leur(s) enfant(s) âgé(s) de 0 à 5 ans révolus (crèche, assistante maternelle, garde à domicile) sous forme de cofinancement de l'Entreprise au Chèque Emploi Service Universel.
- ✓ Mesure d'aide au maintien dans l'emploi des salariés handicapés
- ✓ Mesure concernant la promotion des Femmes.

La CFE-CGC regrette ne pas avoir été entendue sur les demandes suivantes :

- ✓ Harmonisation des règles de rémunération avec part variable et des conditions de fixation des objectifs, du statut des salariés "Nomades", du statut des expatriés.
- ✓ L'ouverture de négociations sur la dépendance.

D'autre part, la CFE-CGC revendiquera encore et toujours des salaires mini pour les ingénieurs et cadres qui ne soient pas en deçà du plafond de la sécurité sociale.

Enfin, la CFE-CGC salue le fait que les salariés de l'activité Service Clients bénéficieront de l'application **de l'ensemble des dispositions de l'accord** par décision unilatérale de la Direction de CTDI Nethouse Services SAS.

Tenant compte de ce qui précède, la CFE-CGC émettra un avis favorable lors de la consultation du Comité Central d'Entreprise.

**CFE-CGC Sagem Communications**

E-mail : [cfecgc.sagemcoms@gmail.com](mailto:cfecgc.sagemcoms@gmail.com)

Blog : [www.cfecgc-sagemcoms.com](http://www.cfecgc-sagemcoms.com)

**DSC** : Bernard MORIN [+33 (0)6 11 85 46 05] - **DSC Adjoint** : Bruno ONÉSIME [+33 (0)6 64 64 58 45]

**ÉTABLISSEMENT DE BAYONNE**

Gilbert TISSET  
+33 (0)6 75 15 88 17

**ÉTABLISSEMENT D'OSNY**

Thierry ALEGRE  
+33 (0)6 68 92 74 28

**ÉTABLISSEMENT DE RUEIL-  
MALMAISON**

Arnaud LUCAS de COUVILLE  
+33 (0)6 77 28 12 45